

DÉROULEMENT D'UNE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

Qu'est-ce que l'archéologie ?

L'archéologie est une discipline scientifique permettant d'étudier l'histoire de l'humanité à travers les fouilles de vestiges ayant subsisté. Les archéologues peuvent dater leurs découvertes de manière très précise.

L'archéologie dans le domaine de Versailles

Versailles est un site particulièrement bien documenté par les archives, que la recherche archéologique vient compléter et étayer. Elle permet de connaître les états successifs des jardins et de retrouver des constructions disparues. Ainsi, on a pu retrouver les fondations de quelques fontaines du Labyrinthe de Louis XIV remplacé sous Louis XVI par le bosquet de la Reine. On a également pu restituer la grille royale grâce aux peintures et gravures d'époque mais aussi grâce à la découverte des fondations du XVII^e siècle au cours d'une fouille.

Le chantier de fouille

Un des archéologues est nommé responsable de fouille ; il a en charge la bonne conduite du chantier. Il vérifie que les techniques de fouilles sont bien appliquées. Il gère également le budget qui lui a été confié. Il peut faire appel à différents corps de métiers, tels que les géomètres, les micromorphologues (ils étudient les traitements qu'une couche de sol a subis), les palynologues (ils prélèvent des échantillons de terre pour étudier en laboratoire les pollens qu'ils contiennent)... Lors de grands travaux d'aménagement (comme la construction d'une autoroute), des diagnostics sont réalisés afin de déterminer si l'emplacement choisi ne contient pas des vestiges méritant d'être fouillés. Si le diagnostic est positif, des fouilles préventives sont alors décidées. Contrairement aux fouilles préventives, les fouilles programmées sont planifiées à l'avance et s'étendent sur une période définie.

La Loi en bref

Avant toute construction sur un terrain, il faut contacter le SRA (Service Régional de l'Archéologie), dépendant de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de vérifier s'il y a un risque archéologique. Les mesures de sauvetage qui s'imposent seront alors mises en place. Toute personne ayant découvert des vestiges doit les déclarer auprès du maire de sa commune ; le SRA (Service Régional de l'Archéologie) est ensuite prévenu.

Qui est autorisé à fouiller ?

En France, c'est l'État, et plus précisément le Ministère de la Culture et de la Communication, qui décide de l'exécution et du contrôle des fouilles. Qu'il s'agisse d'une fouille préventive ou programmée, les archéologues doivent déposer un dossier de demande d'autorisation afin d'obtenir l'accord de l'État.



CHÂTEAU DE VERSAILLES

Etape 1 : Prospection



Descriptif : Le repérage des vestiges peut se faire par prospection géophysique (étude de l'absorption d'un courant électrique par le sol) ou par prospection de surface (à pied). Outils : truelle, porte-électrode.

Etape 2 : Dégagement à la pelle mécanique



Descriptif : Pour faciliter le travail de fouille des archéologues, le terrain est décapé par couches successives. Outils : tractopelle.

Etape 3 : Nettoyage des maçonneries



Descriptif : Les archéologues passent à l'étape de la fouille elle-même : à l'aide d'outils, ils nettoient le terrain pour faire apparaître les vestiges. Outils : piochon, truelle, balayette.

Etape 4 : Photographie



Descriptif : Pour garder le site en mémoire, des photographies sont prises afin de témoigner de l'état archéologique. La photographie offre une documentation essentielle aux archéologues. A Versailles, des photographies avec potence sont faites, ce qui permet d'établir un cliché exact des vestiges, en plan. Outils : appareil photographique suspendu à une potence.

Etape 5 : Carroyage



Descriptif : Un carroyage sert à quadriller la surface du sondage à l'aide de piquets et de cordons dans le but de créer des carrés d'égales dimensions. Outils : piquets, cordeau, instruments de mesure.

Etape 6 : Relevé en plan et relevé stratigraphique



Descriptif : En se référant au carroyage, l'archéologue dessine sur papier millimétré à échelle 1/10^e l'ensemble des éléments qu'il a découverts lors de la fouille. Une étude des couches de sol est ensuite réalisée. Elle permet de comprendre les différentes interventions humaines pour l'aménagement du terrain. Outils : papier millimétré, instruments de mesure.

